



## AVIS

**OBJET:** Règlement complémentaire sur la circulation routière concernant la limitation de vitesse à 50 km/h de la rue Arthur Hardy

Il est porté à la connaissance de chacun que le Conseil communal, lors de sa séance du 21 décembre 2021, a approuvé le règlement complémentaire de circulation routière concernant la limitation de vitesse à 50 km/h de la rue Arthur Hardy entre le chemin de Lauzelle et l'agglomération de Wavre.

Ledit règlement est déposé au service du Secrétariat général et publié sur le site de la Ville [www.wavre.be](http://www.wavre.be).

Wavre, le 26 janvier 2022

La Directrice générale,



Christine GODECHOUL

La Bourgmestre,



Françoise PIGEOLET